

Freins et leviers à l'accueil de stagiaires masseurs- kinésithérapeutes dans les cabinets libéraux

*Enquête auprès des masseurs-
kinésithérapeutes libéraux
en Poitou-Charentes*

Freins et leviers à l'accueil de stagiaires masseurs-kinésithérapeutes dans les cabinets libéraux

Enquête auprès des masseurs-kinésithérapeutes en Poitou-Charentes

Les auteurs

Véronique Bounaud - ORS

Nathalie Texier - ORS

Julien Giraud - ORS

Commanditaire

*Xavier Le Scour – Président de l'URPS Masseurs-kinésithérapeutes Poitou-Charentes
(URPS PC MK)*

Remerciements

L'équipe de l'ORS remercie :

- Philippe Cochard (URPS masseurs-kinésithérapeutes Ile de France) pour ses contributions et ses conseils.
- les masseurs-kinésithérapeutes qui ont répondu au questionnaire.

Sommaire

I. CONTEXTE	3
II. OBJECTIFS	3
II.1. Objectif général	3
II.2. Objectifs spécifiques	3
III. MATERIEL ET METHODES	3
III.1. Population cible	3
III.2. Pilotage de l'étude	4
III.3. Enquête par questionnaire par Internet et voie postale	4
III.3.1. Elaboration du questionnaire et du plan d'analyse	4
III.3.2. Envoi du questionnaire par voie postale et par mail	4
III.3.3. Relance par mails et courriers	4
III.3.4. Saisie	4
III.3.5. Traitement et analyse	4
IV. RESULTATS	5
IV.1. Description de la population d'étude	5
IV.1.1. Caractéristiques sociodémographiques et lieu d'exercice	5
IV.1.2. Conditions d'exercice	6
IV.1.3. Type d'activité déclarée	7
IV.1.4. Recours aux remplaçants	8
IV.2. Pratiques et attentes liées à l'accueil d'étudiants en stage	10
IV.2.1. Accueil de stagiaires	10
IV.2.2. Analyse de la pratique d'accueil de stagiaires selon les zones sous dotées ou très sous dotées définies par l'ARS	11
IV.2.3. Intérêt pour l'accueil de stagiaires	11
IV.2.4. Conditions liées à l'accueil d'un stagiaire	13
IV.2.5. Propositions pour favoriser l'accueil de stagiaires	13
V. DISCUSSION	14
VI. CONCLUSION	15
VII. BIBLIOGRAPHIE	16
VIII. ANNEXES	17

Tables des tableaux

Tableau 1.	Caractéristiques des répondants selon le sexe, l'âge, le département et comparaison avec les MK répertoriés dans le fichier RPPS	5
Tableau 2.	Répartition des MK selon la taille de la commune d'exercice	6
Tableau 3.	Facteurs associés au fait d'exercer en groupe	6
Tableau 4.	Part des MK considérant exercer en zone déficitaire en fonction du département et de la taille de la commune	7
Tableau 5.	Répartition des MK selon le type d'activité	7
Tableau 6.	Facteurs associés au fait d'avoir cherché un remplaçant au cours des deux dernières années	8
Tableau 7.	Facteurs associés au fait d'avoir trouvé un remplaçant	9
Tableau 8.	Facteurs associés au fait d'accueillir des stagiaires	10
Tableau 9.	Pratique d'accueil de stagiaires selon le caractère sous doté ou très sous doté de la zone d'exercice	11
Tableau 10.	Facteurs associés au fait d'être intéressé pour accueillir des stagiaires	12
Tableau 11.	Opinions des MK quant aux conditions liées à l'accueil des stagiaires	13
Tableau 12.	Conditions offertes par les cabinets de MK quant à l'accueil de stagiaires	13

I. Contexte

Au 1^{er} janvier 2014 (1), selon le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)¹, 1 653 masseurs-kinésithérapeutes (MK) sont en activité en Poitou-Charentes, dont 1 305 (soit près de 80 %) en secteur libéral et mixtes. Avec une densité de 93 professionnels pour 100 000 habitants, le Poitou-Charentes se situe au 16^{ème} rang des régions françaises (densité très inférieure à la moyenne nationale de 121 MK pour 100 000 habitants). La répartition territoriale des MK est très inégale selon les territoires de santé. La Charente figure parmi les départements les plus faiblement pourvus avec 62 professionnels pour 100 000 habitants, tandis que la Charente-Maritime Nord bénéficie d'une densité de 158 MK pour 100 000 habitants². En 10 ans, l'effectif des MK a augmenté de 31 % en Poitou-Charentes, soit un taux de croissance annuelle moyen de 2,8 %. Depuis 2004, 400 MK supplémentaires exercent dans la région dont plus de 60 % se sont installés en Charente-Maritime. De plus, au sein des territoires de santé, les territoires ruraux sont moins attractifs que les territoires urbains, renforçant les inégalités territoriales d'accès aux soins.

L'installation des professionnels de santé peut être influencée par le lieu de réalisation des stages. En Poitou-Charentes, à partir de la deuxième année, la formation se fait par alternance (un mois à l'école, un mois en stage). L'Union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes Poitou-Charentes (URPS PC MK) souhaite élaborer un projet visant à proposer aux étudiants davantage de stages en milieu rural en cabinet libéral.

La première étape de ce projet est la réalisation d'une enquête régionale, auprès de tous les masseurs-kinésithérapeutes, visant à étudier les freins et leviers à la réalisation des stages des étudiants en milieu rural en cabinet libéral.

II. Objectifs

II.1. Objectif général

Analyser les freins et leviers à l'accueil de stagiaires dans les cabinets libéraux de masseurs-kinésithérapeutes

II.2. Objectifs spécifiques

- Décrire les caractéristiques des masseurs-kinésithérapeutes selon qu'ils accueillent des stagiaires ou non : lieux d'installation, âge, exercice en cabinet partagé ou non, etc.
- Repérer les pratiques et les attentes des masseurs-kinésithérapeutes libéraux concernant l'accueil d'étudiants en stage

III. Matériel et méthodes

L'étude s'est appuyée sur une enquête par auto questionnaires auprès de tous les masseurs-kinésithérapeutes de la région installés en cabinet libéral.

III.1. Population cible

La population cible est l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes (MK) exerçant en libéral en région Poitou-Charentes.

L'enquête est exhaustive : le questionnaire a été adressé au 1 437 MK recensés sur les listings de l'URPS PC MK.

¹ Le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) répertorie l'ensemble des données d'identification, de diplômes, d'activité, de mode d'exercice et de structure d'exercice de ces professionnels.

² Les densités des autres territoires de santé sont : 95 pour 100 000 habitants en Charente-Maritime Sud et Est ; 76 pour 100 000 dans les Deux-Sèvres et 81 pour 100 000 dans la Vienne.

III.2. Pilotage de l'étude

Le pilotage de l'étude a été assuré par l'URPS PC MK et l'ORS.

III.3. Enquête par questionnaire par Internet et voie postale

III.3.1. Elaboration du questionnaire et du plan d'analyse

Le questionnaire et le plan d'analyse (voir les annexes 1 et 2) ont été préparés par l'ORS et validés par l'URPS.

Le questionnaire a été testé auprès de 4 masseurs-kinésithérapeutes, en version papier et informatique.

III.3.2. Envoi du questionnaire par voie postale et par mail

Un courrier d'information a été envoyé par voie postale à tous les masseurs-kinésithérapeutes dont les adresses nous ont été transmises par l'URPS. Le questionnaire et une enveloppe T étaient joints. Le courrier précisait qu'il était possible de répondre par Internet. Un message a également été adressé par mail aux masseurs-kinésithérapeutes dont l'URPS possédait l'adresse électronique et leur indiquait un lien leur permettant de remplir le questionnaire en ligne.

Le courrier a été envoyé le 4 juin pour un retour demandé le 24 juin 2015.

Avant relance, le taux de retour était de 24,7 %.

121 questionnaires sont revenus car l'adresse postale était erronée, soit 8,4 %. Au total, après avoir éliminé les adresses erronées, 1 316 questionnaires ont été envoyés.

III.3.3. Relance par mails et courriers

Une relance par courrier et mail a été réalisée le 26 juin pour un retour demandé le 14 juillet. Au total, 530 masseurs kinésithérapeutes ont répondu, soit un taux de retour final de 40,3 %. Parmi eux, 46 ont répondu en ligne.

III.3.4. Saisie

Les questionnaires ont été recodés en partie et saisis sous Excel. Après un nettoyage de la base, 523 questionnaires ont été saisis et exploités. Les réponses aux questions ouvertes ont été saisies en clair puis regroupées.

III.3.5. Traitement et analyse

Les questionnaires ont fait l'objet d'un traitement sous Epi Info, version 7.

Le test statistique utilisé pour évaluer la significativité de la relation entre deux variables est le test du Chi². Le seuil de significativité utilisé est 5 % (ce qui veut dire que l'on a moins de 5 % de risque de se tromper en concluant qu'il y a bien une relation entre les 2 variables testées). L'absence de différence significative peut être liée à un manque de puissance du test lorsque de petits effectifs sont observés. Seules les relations statistiquement significatives au seuil de 5 % sont présentées dans les tableaux. Le plan d'analyse en annexe 2 présente toutes les relations testées.

Pour mesurer l'influence d'une variable sur une autre « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en tenant compte de l'effet spécifique des autres variables introduites dans le modèle, on utilise des méthodes statistiques de modélisation multivariable. Ainsi, des régressions logistiques ont été utilisées pour les variables à expliquer : « Q17 : *Au cours des années 2009 à 2014, avez-vous accueilli des stagiaires dans votre cabinet principal ?* » et « Q19 : *Êtes-vous intéressés pour accueillir des étudiants MK en stage dans votre cabinet ?* ». Les régressions logistiques ont été réalisées avec le logiciel SAS version 9.2.

IV. Résultats

IV.1. Description de la population d'étude

IV.1.1. Caractéristiques sociodémographiques et lieu d'exercice

Tableau 1. *Caractéristiques des répondants selon le sexe, l'âge, le département et comparaison avec les MK répertoriés dans le fichier RPPS*

	Répondants		MK répertoriés RPPS		Test du Chi2	
	Effectifs	%	Effectifs	%		
Département	Charente	90	17	185	14	ns
	Charente-Maritime	240	46	647	50	
	Deux-Sèvres	89	17	211	16	
	Vienne	103	20	262	20	
	Total	522	100	1305	100	
Sexe	Homme	281	54	723	55	ns
	Femme	242	46	582	45	
	Total	523	100	1305	100	
Tranches d'âge	Moins de 35 ans	118	23	394	30	9 < 0,005
	35 à 54 ans	263	51	620	48	
	55 ans et plus	135	26	291	22	
	Total	516	100	1305	100	
	Âge moyen		45		43	

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

ns : Différence non significative au risque de 5 %

p : probabilité

L'âge moyen des répondants est de 45 ans. Près d'un quart a moins de 35 ans, la moitié a entre 35 et 54 ans et plus d'un quart a 55 ans et plus. Une majorité des professionnels sont des hommes. La répartition par département d'exercice montre que près de la moitié des professionnels exercent en Charente-Maritime.

Comparés aux MK répertoriés dans le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), l'échantillon est représentatif de l'ensemble des MK de la région selon le sexe et le département d'exercice. En revanche, la répartition par tranche d'âge n'est pas représentative : les plus jeunes ont moins souvent répondu à l'enquête, à l'inverse des professionnels appartenant aux tranches d'âge plus élevées.

Dans notre population d'étude, la moitié des MK ont débuté leur exercice libéral avant 1995. Un quart des MK ont débuté leur exercice libéral avant 1984 et un quart ont débuté après 2004 (n=523).

Tableau 2. Répartition des MK selon la taille de la commune d'exercice

	Effectifs	%
Commune de moins de 1 000 hab.	31	6
de 1 000 à 4 999 hab.	203	39
De 5 000 à 10 000 hab.	111	21
Plus de 10 000 hab.	176	34
Total	521	100

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

Moins de la moitié des MK exercent dans des communes de moins de 5 000 habitants et un tiers exercent dans des communes de plus de 10 000 habitants.

IV.1.2. Conditions d'exercice

Tableau 3. Facteurs associés au fait d'exercer en groupe (%) (n=515)

		Exercice en groupe	Exercice seul
Sexe	Homme	61	39
	Femme	71	29
Tranche d'âge	Moins de 35 ans	86	14
	35 à 54 ans	68	32
	55 ans et plus	44	56
Département	Charente	51	49
	Charente-Maritime	72	28
	Deux-Sèvres	68	32
	Vienne	63	37
Taille de la commune	Commune de moins de 1 000 hab.	29	71
	de 1 000 à 4 999 hab.	62	38
	De 5 000 à 10 000 hab.	70	30
	Plus de 10 000 hab.	75	25
Zone déficitaire (ressenti)	Oui	66	34
	Non	72	28
Ensemble		66	34

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

Les deux tiers des masseurs-kinésithérapeutes exercent en groupe

Les conditions d'exercice varient en fonction de l'âge (plus les MK sont âgés, moins ils exercent en groupe) et du sexe (les femmes exercent plus souvent en groupe). Le département influence également l'exercice en groupe. En effet, l'exercice en groupe concerne 72 % des MK en Charente-Maritime alors que seule la moitié d'entre eux exercent en groupe en Charente. Par ailleurs, plus la taille de la commune est importante, plus l'exercice en groupe est répandu, avec un net décrochage pour les communes de moins de 1 000 habitants. Enfin, les MK qui considèrent ne pas exercer en zone déficitaire exercent plus souvent en groupe que ceux considérant exercer en zone déficitaire.

En plus de l'exercice en cabinet, près de 7 sur 10 exercent à domicile (67 %), près de 3 sur 10 ont une activité en structure médico-sociale (26 %) et plus de 1 sur 10 (14 %) a une activité dans une structure de soins (n=519). Un professionnel sur 5 (19 %) dispose d'un secrétariat.

Tableau 4. *Part des MK considérant exercer en zone déficitaire en fonction du département et de la taille de la commune (%) (n=493)*

		Zone déficitaire	Zone non déficitaire
Département	Charente	70	30
	Charente-Maritime	18	82
	Deux-Sèvres	69	31
	Vienne	58	42
Taille de la commune	Commune de moins de 1 000 hab.	76	24
	de 1 000 à 4 999 hab.	49	51
	De 5 000 à 10 000 hab.	53	47
	Plus de 10 000 hab.	35	65
Ensemble		44	56

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

Moins de la moitié des professionnels considèrent exercer en zone déficitaire

Le fait de considérer exercer en zone déficitaire varie selon le département et la taille de la commune. Ainsi, la part des MK considérant exercer en zone déficitaire est nettement moins importante en Charente-Maritime que dans les autres départements. Concernant la taille de la commune, les MK exerçant dans les communes de moins de 1 000 habitants sont plus nombreux à considérer exercer en zone déficitaire.

IV.1.3. Type d'activité déclarée

Tableau 5. *Répartition des MK selon le type d'activité (%) (n=523)*

Activité déclarée	Part des MK
Rééducation orthopédique	93
Rééducation respiratoire	85
Rééducation des affections traumatiques	82
Rééducation neurologique	81
Rééducation de la personne âgée	76
Rééducation des troubles trophiques	70
Rééducation de la main	61
Rééducation abdominale	58
Rééducation du sportif	57
Rééducation pédiatrique	45
Garde bronchiolite	36
Mc Kenzie	34
Rééducation périnéo-sphinctérienne	31
Rééducation cardio-vasculaire	28
Massage Bien-être	26
Rééducation par méthode globale	25
Ostéopathie	23
Gymnastique hygiénique	21
Rééducation maxillo-faciale	12
Rééducation vestibulaire	12
Posturologie	11
Balnéothérapie	10
Rééducation de la déglutition	4
Relaxation	4

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

En moyenne, les professionnels déclarent une dizaine d'activités

Les activités les plus répandues sont la rééducation orthopédique, la rééducation respiratoire, la rééducation des affections traumatiques et la rééducation neurologique.

51 professionnels (soit 10 %) citent d'autres types d'activités (voir annexe 3)

Plus de la moitié des MK (55 %) considèrent exercer une activité spécifique parmi lesquels près de 9 sur 10 (87 %) associent cette pratique à une pratique généraliste (n=512).

IV.1.4. Recours aux remplaçants

Tableau 6. *Facteurs associés au fait d'avoir cherché un remplaçant au cours des deux dernières années (%) (n=519)*

		Ont cherché un remplaçant au cours des deux dernières années	N'ont pas cherché de remplaçants au cours des deux dernières années
Sexe	Homme	65	35
	Femme	78	22
Tranche d'âge	Moins de 35 ans	86	14
	De 35 à 54 ans	72	28
	55 ans et plus	56	44
Conditions d'exercice	Seul	53	47
	En groupe	80	20
Secrétariat	Oui	81	19
	Non	69	31
Zone déficitaire (ressenti)	Oui	69	31
	Non	73	27
Type d'activité	Généraliste	71	29
	Spécifique	44	56
	Les deux	76	24
Ensemble		71	29

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

La majorité des masseurs-kinésithérapeutes font appel à des remplaçants

7 professionnels sur 10 ont cherché un remplaçant au cours des deux dernières années.

Les femmes ont plus souvent cherché un remplaçant que les hommes. La tranche d'âge a également une influence : plus les MK sont âgés, moins ils sont nombreux à avoir cherché un remplaçant.

Concernant les conditions d'exercice, les professionnels exerçant en groupe et ceux qui disposent d'un secrétariat sont plus nombreux à faire appel à des remplaçants. En revanche, les professionnels considérant exercer en zone déficitaire et ceux considérant exercer une activité spécifique ont moins souvent cherché un remplaçant.

La part des MK ayant cherché un remplaçant au cours des deux dernières années ne varie pas en fonction de la taille de la commune.

Tableau 7. Facteurs associés au fait d'avoir trouvé un remplaçant (%) (n=368)

		Ont trouvé un remplaçant au cours des deux dernières années	N'ont pas trouvé de remplaçants au cours des deux dernières années
Conditions d'exercice	Seul	60	40
	En groupe	84	16
Zone déficitaire	Oui	62	38
	Non	90	10
Ensemble		78	22

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

Internet et le réseau personnel comme moyens privilégiés pour trouver un remplaçant

Parmi les 368 MK qui ont cherché un remplaçant, près de 8 sur 10 (78 %) en ont trouvé. Les moyens de recherche les plus souvent utilisés par les MK ayant trouvé un remplaçant sont Internet (71 % de ceux qui ont trouvé) puis le réseau personnel (collègues, stagiaires...) pour 43 % d'entre eux. Certains ont trouvé par une annonce dans les journaux professionnels (8 %).

Plus marginalement, les MK citent les candidatures spontanées des stagiaires et les institutions comme le Conseil de l'Ordre et l'Ecole de formation.

Le fait d'avoir trouvé un remplaçant varie en fonction des conditions d'exercice, les professionnels exerçant en groupe trouvant plus souvent un remplaçant que les professionnels exerçant seuls. D'autre part, les MK considérant exercer en zone déficitaire ont moins souvent trouvé un remplaçant.

En revanche, il n'a pas été mis en évidence de lien entre la taille de la commune et le fait de trouver un remplaçant.

A noter qu'un quart des MK proposent un logement aux remplaçants (n=489).

IV.2. Pratiques et attentes liées à l'accueil d'étudiants en stage

IV.2.1. Accueil de stagiaires

Tableau 8. Facteurs associés au fait d'accueillir des stagiaires (%) (n=514)

		Ont accueilli des stagiaires au cours des 5 dernières années	N'ont pas accueilli de stagiaires au cours des 5 dernières années
Tranche d'âge	Moins de 35 ans	44	56
	De 35 à 54 ans	38	62
	55 ans et plus	28	72
Conditions d'exercice	Seul	23	77
	En groupe	44	56
Secrétariat	Oui	51	49
	Non	34	66
Ensemble		37	63

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

Un peu plus d'un tiers des MK ont accueilli des stagiaires au cours des 5 dernières années

Parmi eux, 27 % n'en ont pas accueilli en 2014, 35 % en ont accueilli un seul, 17 % en ont accueilli deux, 10 % en ont accueilli trois et 11 % en ont accueilli quatre ou plus.

Le fait d'accueillir des stagiaires varie en fonction :

- de la tranche d'âge : plus les MK sont jeunes, plus ils ont accueilli des stagiaires au cours des 5 dernières années,
- des conditions d'exercice : les MK exerçant en groupe sont plus nombreux à accueillir des stagiaires,
- du fait de disposer d'un secrétariat.

Comme attendu, les MK accueillant des stagiaires sont plus nombreux à chercher des remplaçants (41 % contre 25 %). Ils sont plus nombreux à avoir suivi une formation spécifique à l'accueil de stagiaires (67 % contre 35 %) et sont plus nombreux à offrir les conditions matérielles suffisantes (44 % contre 12 %).

En revanche, le fait d'accueillir des stagiaires ne varie pas en fonction du sexe, du département ni du fait de considérer exercer en zone déficitaire.

Aucune différence dans les pratiques d'accueil en fonction de la taille de la commune n'a été mise en évidence.

Les facteurs les plus susceptibles d'influencer la pratique d'accueil de stagiaires « toutes choses égales par ailleurs » sont le fait d'exercer en groupe, d'avoir suivi une formation spécifique et d'offrir les conditions matérielles nécessaires.

IV.2.2. Analyse de la pratique d'accueil de stagiaires selon les zones sous dotées ou très sous dotées définies par l'ARS

Tableau 9. *Pratique d'accueil de stagiaires selon le caractère sous doté ou très sous doté de la zone d'exercice (%) (n=473)*

	Ont accueilli des stagiaires au cours des 5 dernières années	N'ont pas accueilli de stagiaires au cours des 5 dernières années
Zones sous dotées ou très sous dotées	22	78
Zones Autres	37	63

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

16 % de la population d'étude exercent en zones sous dotées ou très sous dotées d'après le zonage de l'Agence régionale de santé³. Ces derniers ont moins souvent accueilli des stagiaires au cours des 5 dernières années que ceux exerçant dans d'autres zones.

En revanche, l'intérêt pour l'accueil d'un stagiaire ne varie pas en fonction de la zone d'exercice.

IV.2.3. Intérêt pour l'accueil de stagiaires

Près des deux tiers (62 %) des MK sont intéressés pour accueillir des stagiaires

Parmi les MK, un tiers ne sont pas intéressés et 5 % sont indécis (n=514).

Parmi les 347 MK intéressés pour accueillir des stagiaires (y compris les 28 qui ont répondu à la fois oui et non) :

- la raison la plus fréquemment citée est de partager et transmettre son savoir (88 %)
- puis enrichir sa pratique par des échanges autour de nouvelles techniques (81 %)
- mais aussi recruter à terme l'étudiant en tant que collaborateur ou remplaçant (69 %)
- Enfin, 27 % disent que cela peut leur permettre de dégager du temps de travail.

Onze MK (3 %) ont proposé des réponses libres qui s'articulent autour de deux idées : faire découvrir la pratique libérale et / ou l'exercice en milieu rural et permettre des échanges sur le métier avec les étudiants.

Les freins les plus souvent évoqués par les MK qui ne sont pas intéressés par l'accueil de stagiaires (soit 237 MK, y compris les 28 qui ont répondu à la fois oui et non) sont :

- Le manque de temps (72 %)
- Le manque de capacité d'accueil (32 %)
- Le manque de formation (32 %)
- La crainte des formalités administratives (20 %)
- La crainte de la réaction de la patientèle (18 %)
- Le manque de dédommagement financier pour le maître de stage (13 %)
- Le manque d'intérêt (12 %)
- Le manque d'information (11 %)

41 MK (soit 8 %) ont proposé des réponses libres pour argumenter leur manque d'intérêt. Ces dernières sont regroupées dans les catégories suivantes :

- Exercice à temps partiel
- Manque d'expérience
- Mauvaise expérience antérieure
- Départ à la retraite

³ La cartographie des communes en zones sous dotées et très sous dotées en masseurs kinésithérapeutes se trouve en annexe 4. A noter que 85 % des MK exerçant en zones sous dotées ou très sous dotées au sens de l'ARS considèrent exercer en zone déficitaire et que 37 % des MK qui n'exercent pas en zones sous dotées ou très sous dotées considèrent exercer en zone déficitaire.

- Manque d'intérêt de la part des stagiaires sur le type de pratique
- Problème du respect de l'intimité du patient et de la confidentialité de la relation
- Absence de demandes
- Manque d'autonomie des stagiaires
- Activité différente de l'enseignement actuel
- Désaccord sur la réforme de la formation

Parmi les professionnels qui ne se disent pas intéressés par l'accueil de stagiaires, 15 % en ont accueilli au cours des 5 dernières années.

Tableau 10. *Facteurs associés au fait d'être intéressé pour accueillir des stagiaires (%) (n=514)*

		Sont intéressés par l'accueil de stagiaires	Ne sont pas intéressés par l'accueil de stagiaires
Tranche d'âge	Moins de 35 ans	73	27
	De 35 à 54 ans	68	32
	55 ans et plus	55	45
Conditions d'exercice	Seul	51	49
	En groupe	74	26
Secrétariat	Oui	79	21
	Non	63	37
Ensemble		62	38

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

L'intérêt pour l'accueil de stagiaires varie en fonction de la tranche d'âge (plus les MK sont âgés, moins ils sont intéressés), des conditions d'exercice (ceux qui exercent en groupe sont plus souvent intéressés) et selon le fait de disposer d'un secrétariat.

Comme attendu, les MK qui sont intéressés pour accueillir des stagiaires sont plus nombreux à faire appel à des remplaçants (74 % contre 45 %). Ils sont plus nombreux à offrir les conditions matérielles (81 % contre 10 %) et à avoir des solutions d'hébergement à proximité (79 % contre 51 %).

D'autre part, ils sont moins nombreux à penser qu'une formation est nécessaire (55 % contre 79 %) et qu'une rémunération est nécessaire (58 % contre 75 %).

En revanche, l'intérêt pour l'accueil de stagiaires ne varie pas en fonction du sexe, du département ni du fait de considérer exercer en zone déficitaire.

Les différences observées selon la taille de la commune ne sont pas statistiquement significatives, cependant, un net décrochage est observé pour les communes de moins de 1000 habitants : 83 % des MK exerçant dans ces petites communes sont intéressés contre 63 % à 67 % pour les autres tailles de communes.

Les facteurs influençant le plus l'intérêt pour l'accueil des stagiaires, « toutes choses égales par ailleurs », sont le fait d'exercer en groupe, d'offrir les conditions matérielles nécessaires et de savoir qu'il y a des possibilités d'hébergement à proximité.

Parmi les 319 MK qui sont intéressés pour accueillir des stagiaires, la moitié (160) n'en ont pas accueilli au cours des 5 dernières années. Il n'a pas été mis en évidence de spécificités en matière de sexe, d'âge, de département d'exercice ou de taille de la commune.

IV.2.4. Conditions liées à l'accueil d'un stagiaire

Tableau 11. *Opinions des MK quant aux conditions liées à l'accueil des stagiaires (%)*

	Oui	Non	Sans opinion
Une formation de maître de stage est nécessaire (n=514)	43	35	22
Le maître de stage doit être rémunéré pour l'encadrement d'un stagiaire (n=511)	36	39	25

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

Une formation de maître de stage paraît nécessaire à plus de 4 MK sur 10. A noter que seuls 5 % des MK ont reçu une formation spécifique à l'accueil de stagiaires. Par ailleurs, une part un peu plus importante de MK ne pense pas que le maître de stage doive être rémunéré pour l'encadrement d'un stagiaire. Environ un quart des MK n'ont pas d'opinion à ce sujet.

Aucune différence n'est observée en fonction du sexe, de l'âge, des conditions d'exercice ni du type d'activité pratiquée.

Tableau 12. *Conditions offertes par les cabinets de MK quant à l'accueil de stagiaires (%)*

	Oui	Non	Ne sait pas
Le cabinet offre les conditions matérielles nécessaires à l'accueil d'un stagiaire (n=499)	68	15	17
Des possibilités d'hébergement existent à proximité du cabinet (n=509)	48	15	38

Source : ORS Poitou-Charentes, Enquête MK 2015 ; Réalisation ORS Poitou-Charentes

Plus des deux tiers des MK exercent dans un cabinet offrant les conditions matérielles nécessaires à l'accueil de stagiaires. Ces conditions sont plus souvent réunies lorsque les MK exercent en groupe : 76 % contre 55 %. D'autre part, près de la moitié sait qu'il y a des possibilités d'hébergement pour un stagiaire à proximité du cabinet.

Les MK appartenant aux tranches d'âges plus élevées ont plus souvent des possibilités d'hébergement : 59 % des 55 ans et plus, contre 44 % des moins de 35 ans et 45 % des 35 à 54 ans. De même, les MK qui considèrent exercer en zone déficitaire ont plus souvent des possibilités d'hébergement : 54 % contre 43 %.

IV.2.5. Propositions pour favoriser l'accueil de stagiaires

55 MK (11 %) ont répondu à cette question ouverte. Les propositions citées s'articulent autour des actions suivantes :

- Développer les aides au logement et aux déplacements des stagiaires
- Renforcer les capacités d'encadrement du MK : préparation du stage, définition des objectifs et du programme, aspects règlementaires, droits et devoir du stagiaire, rémunération, etc.
- Améliorer le lien avec l'école : définition des objectifs et du programme du stage, formalités administratives, suivi des étudiants, créer un lien sur Internet ou une application téléphone pour la communication entre l'école et le MK, etc.
- Faciliter la recherche pour les étudiants : par exemple en créant une base de données des MK en cabinet libéral qui sont intéressés par l'accueil de stagiaires
- Intégrer dans le cursus de formation plus de stages en libéral autant en milieu rural qu'en milieu urbain

V. Discussion

Commanditée par l'URPS Poitou-Charentes, cette enquête visait à décrire les caractéristiques des MK selon qu'ils accueillent ou non des stagiaires et à repérer leurs pratiques et attentes concernant l'accueil de stagiaires.

Le taux de réponse de 40 % est relativement important pour une enquête auprès de professionnels libéraux. La population d'étude est représentative de l'ensemble des MK de la région selon le sexe et le département d'exercice. En revanche, la répartition par tranche d'âge n'est pas représentative : les plus jeunes ont moins souvent répondu à l'enquête, à l'inverse des professionnels appartenant aux tranches d'âge plus élevées.

Cette enquête montre que près des deux tiers n'ont pas accueilli de stagiaires au cours des 5 dernières années. Plus les professionnels sont jeunes, plus ils sont nombreux à accueillir des stagiaires. Le facteur qui a le plus de poids sur l'accueil de stagiaires est le fait d'exercer en groupe. En revanche, il n'a pas été montré de lien significatif entre le fait d'accueillir des stagiaires et le département ni la taille de la commune.

Près des deux tiers des MK sont intéressés pour accueillir des stagiaires, dont la moitié n'en ont pas accueilli au cours des cinq dernières années. Le fait d'exercer en groupe est encore une fois le facteur le plus influent sur l'intérêt d'accueillir, même si cet intérêt varie aussi en fonction de la tranche d'âge des MK (plus ils sont âgés, moins ils sont intéressés). Les principales motivations à l'accueil de stagiaires sont de pouvoir partager et transmettre son savoir, d'enrichir sa pratique par des échanges autour de nouvelles techniques et pour une part un peu moins importante de professionnels, de pouvoir recruter à terme l'étudiant en tant que collaborateur ou remplaçant. Le manque de temps est le principal frein cité par les professionnels, loin devant le manque de capacité d'accueil ou le manque de formation.

Concernant les opinions des MK quant aux conditions liées à l'accueil d'un stagiaire, 43 % pensent qu'une formation est nécessaire et un tiers pense qu'une rémunération pour l'encadrement des stagiaires est nécessaire.

Une enquête menée auprès de MK exerçant en libéral dans les zones définies déficitaires par l'ARS Ile de France (2) avait montré que 71 % des MK étaient intéressés par l'accueil de stagiaires. Les motivations et freins identifiés étaient sensiblement les mêmes : partage de savoirs et possibilité de recruter à terme l'étudiant pour les principales motivations, et manque de disponibilité pour les freins à l'accueil. En Ile de France, 58 % des MK estimaient qu'une formation était nécessaire.

Extrapolé à la région, il est possible de considérer qu'environ 800 MK⁴ sont intéressés pour accueillir des stagiaires, parmi lesquels la moitié n'en accueille pas déjà. Toutefois, il s'agit d'une estimation haute car il faut tenir compte du biais de sélection. En effet, on peut penser que les MK qui n'ont pas répondu au questionnaire sont les moins intéressés par l'accueil de stagiaires.

⁴ 1305 (nombre de MK recensés dans le fichier RPPS) x 62 % (taux de MK intéressés pour accueillir des stagiaires) = 809 MK qui seraient intéressés par l'accueil de stagiaires, parmi lesquels la moitié n'en accueille pas déjà

VI. Conclusion

Cette étude montre que des possibilités d'accueil de stagiaires dans les cabinets libéraux existent dans les 4 départements de la région, autant dans les petites communes que dans les plus grandes agglomérations. Plus les MK sont jeunes, plus ils sont intéressés par l'accueil de stagiaires. Cependant cette étude positionne l'exercice en groupe comme le principal levier à l'accueil de stagiaires. D'après notre étude, l'exercice en groupe est plus fréquent en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres, et la part des MK exerçant en groupe augmente avec la taille de la commune. Or les zones sous dotées et très sous dotées identifiées par l'ARS se retrouvent plutôt dans la Vienne et en Charente, et dans les petites communes (3) (voir annexe 3).

Pour favoriser l'accueil de stagiaires en milieu rural dans les cabinets libéraux, il serait intéressant de renforcer les capacités d'encadrement des MK et de faciliter la recherche de stage pour l'étudiant dans ces zones. Des outils peuvent être créés pour favoriser les liens entre les MK souhaitant accueillir et les étudiants en recherche de stage (partage des listes des MK entre l'URPS PC MK et l'Institut de formation en masso-kinésithérapie par exemple). Le département de la Charente est particulièrement fragile au vu de ses densités de professionnels et mérite des politiques volontaristes spécifiques en matière d'accueil de stagiaires MK. Le développement de stage pour les masseurs-kinésithérapeutes en Charente est d'ailleurs mentionné dans le schéma des formations sanitaires et sociales 2013-2017 du Poitou-Charentes (4). Les problèmes de logement et de déplacement doivent également être pris en compte. Favoriser l'accueil de stagiaires passe également par le développement de l'exercice regroupé dans les zones sous dotées ou très sous dotées.

VII. Bibliographie

1. ARS Poitou-Charentes (COSA). Les professions de santé en Poitou-Charentes - Données au 1er janvier 2014. Mars 2015. 65 p.
2. URPS-MK-IDF. Stages en cabinets libéraux. 2013. 19 p.
3. ARS Poitou-Charentes. Schéma régional d'organisation des soins ambulatoires. Révision. 2014. 236 p.
4. Région Poitou-Charentes. Schéma des formations sanitaires et sociales 2013-2017 - Projet. Décembre 2013. 66 p.

VIII. Annexes

Annexe 1. Questionnaire

Enquête sur les freins et leviers à l'accueil de stagiaires masseurs-kinésithérapeutes dans les cabinets libéraux

IDENTIFICATION

- 1- **Age :** |_|_|
- 2- **Sexe :** Féminin Masculin
- 3- **Département du cabinet principal :** 16 17 79 86
- 4- **Taille de la commune d'exercice :** Moins de 1 000 habitants De 1 000 à 4 999 habitants
 De 5 000 à 10 000 habitants Plus de 10 000 habitants
- 5- **Conditions d'exercice pour votre activité principale :** En groupe Seul (e)
- 6- **Année de début d'activité de MK :** |_|_|_|_|
- 7- **Lieu(x) d'exercice (plusieurs réponses possibles) ?**
 Cabinet Domicile
 Structures de soin Structures médico-sociales (Personnes âgées ou en situation de handicap)
- 8- **Disposez-vous d'un secrétariat ?** Oui Non

ACTIVITE

- 9- **Considérez-vous exercer en zone déficitaire en masseurs-kinésithérapeutes ?** Oui Non
- 10- **Champ d'activité (plusieurs réponses possibles) :**
- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Rééduc. orthopédique | <input type="checkbox"/> Rééduc. respiratoire (enfant / adultes) | <input type="checkbox"/> Rééduc. pédiatrique |
| <input type="checkbox"/> Rééduc. neurologique | <input type="checkbox"/> Rééduc. des affections traumatiques | <input type="checkbox"/> Rééduc. des personnes âgées |
| <input type="checkbox"/> Rééduc. du sportif | <input type="checkbox"/> Rééduc. cardio-vasculaire | <input type="checkbox"/> Rééduc. maxillo-faciale |
| <input type="checkbox"/> Rééduc. périnéo-sphinctérienne | <input type="checkbox"/> Rééduc. abdominale du post-partum | <input type="checkbox"/> Rééduc. de la déglutition |
| <input type="checkbox"/> Rééduc. de la main | <input type="checkbox"/> Rééduc. des troubles trophiques vasculaires et lymphatiques ; DLM | <input type="checkbox"/> Rééduc. vestibulaire (des troubles de l'équilibre) |
| <input type="checkbox"/> Rééduc. par méthode globale (Mézières, Chaînes musculaires) | <input type="checkbox"/> Posturologie | <input type="checkbox"/> Garde Bronchiolite |
| <input type="checkbox"/> Massage bien être | <input type="checkbox"/> Méthode McKenzie | <input type="checkbox"/> Balnéothérapie |
| <input type="checkbox"/> Ostéopathie | <input type="checkbox"/> Relaxation neuro-musculaire, sophrologie | <input type="checkbox"/> Pratique de la gymnastique hygiénique, d'entretien ou préventive |
| <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : | | |
- 11- **Considérez-vous exercer une activité :** Spécifique Généraliste Les deux
- 12- **Au cours des deux dernières années, avez-vous cherché un remplaçant ?** Oui Non
- 13- **Au cours des deux dernières années, avez-vous trouvé au moins un remplaçant ?** Oui Non
- 14- **Si oui par quel(s) moyen(s) (plusieurs réponses possibles) ?**
 Annonce dans les journaux professionnels Site Internet
 Réseau personnel (collègues, stagiaires) Autre :
- 15- **Proposez-vous un logement aux remplaçants ?** Oui Non Sans objet

PRATIQUES ET ATTENTES LIEES A L'ACCUEIL D'ETUDIANTS MK EN STAGE

- 16 Avez-vous reçu une formation spécifique à l'accueil de stagiaire ? Oui Non
- 17- Au cours des années 2009 à 2014, avez-vous accueilli des stagiaires dans votre cabinet principal ? Oui Non
- 18- En 2014, combien de stagiaires avez-vous accueilli dans votre cabinet principal ? |_|_|
- 19- Etes-vous intéressés pour accueillir des étudiants MK en stage dans votre cabinet ? Oui Non

20- Si oui pour quelles raisons (numéroter par ordre d'importance, 1 étant le plus important) :

- Pour enrichir votre pratique par des échanges autour des nouvelles techniques
- Pour vous permettre de recruter à terme l'étudiant en tant que collaborateur ou remplaçant
- Pour partager et transmettre votre savoir
- Pour vous dégager du temps de travail
- Autre :

21- Si non, pour quelles raisons (plusieurs réponses possibles) :

- Par manque de temps à accorder au stagiaire
- Par manque de capacité d'accueil dans votre cabinet
- Par manque d'intérêt pour l'encadrement d'un stagiaire
- Parce qu'il n'est pas prévu de dédommagement financier pour le maître de stage
- Par crainte de la réaction de votre clientèle
- Par manque de formation à l'accueil d'un stagiaire
- Parce que vous pensez que les formalités administratives sont contraignantes
- Par manque d'information
- Autre :

- 22- Une formation de maître de stage vous paraît-elle nécessaire pour accueillir des stagiaires ? Oui Non Sans opinion
- 23- Considérez-vous que le maître de stage doit être rémunéré pour l'encadrement d'un stagiaire ? Oui Non Sans opinion
- 24- Votre cabinet offre-t-il les conditions matérielles pour accueillir un étudiant MK en stage ? Oui Non Sans opinion
- 25- Y a-t-il, à votre connaissance, des possibilités d'hébergement pour un stagiaire à proximité de votre cabinet ? Oui Non Ne sait pas
- 26- Avez-vous des propositions pour favoriser l'accueil de stagiaires ?

.....

Afin de permettre à l'URPS de mettre ses fichiers à jour, vous pouvez indiquer votre adresse mail (celle-ci ne sera pas utilisée dans un cadre que l'URPS)

.....@.....

Enquête sur les freins et leviers à l'accueil de stagiaires masseurs-kinésithérapeutes dans les cabinets libéraux

Objectifs

L'analyse statistique a pour but de :

- Décrire les caractéristiques des masseurs-kinésithérapeutes qui accueillent des stagiaires et les caractéristiques de ceux qui n'en accueillent pas : lieux d'installation, âge, exercice en cabinet partagé ou non, etc.
- Décrire les pratiques et les attentes des masseurs-kinésithérapeutes libéraux concernant l'accueil d'étudiants en stage

Population cible

La population cible est l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes (MK) exerçant en région Poitou-Charentes.

L'enquête est exhaustive : le questionnaire est adressé au 1 437 MK recensés sur les listings de l'URPS PC MK.

Description des variables d'intérêt

Le tableau récapitule l'ensemble des variables qui sont exploitées dans l'analyse.

N°	Variable	Type de variable	Valeurs attribuées
Q1	Âge	Quantitative	0 à 99
Q2	Sexe	Qualitative	F / H
Q3	Département du cabinet principal	Qualitative	16 / 17 / 79 / 86
Q4	Taille de la commune d'exercice	Qualitative	<ul style="list-style-type: none"> - Moins de 1000 hab - De 1000 à 4999 hab - De 5000 à 10 000 hab - Plus de 10 000 hab
Q5	Conditions d'exercice pour l'activité principale	Qualitative	En groupe / Seul
Q6	Année de début d'exercice	Qualitative	1950 à 2015
Q7	Lieux d'exercice	Qualitative	<ul style="list-style-type: none"> - Cabinet - Domicile - Structure de soin - Structure médico-sociale
Q8	Secrétariat	Qualitative	Oui / Non

Q9	Exercice en zone déficitaire	Qualitative	Oui / Non
Q10	Champ d'activité	Qualitative	<ul style="list-style-type: none"> - Rééducation orthopédique - Rééducation neurologique - Rééducation du sportif - 11Rééducation périnéo- sp12hinctérienne - Rééducation de la main - Rééducation par méthode globale (Mézières, Chaînes musculaire) - Rééducation respiratoire (enfants / Adultes) - Rééducation des affections traumatiques - Rééducation cardiovasculaire - Rééducation abdominale du post-partum - Rééducation des troubles trophiques vasculaires et lymphatiques ; DLM - Rééducation pédiatrique - Rééducation des personnes âgées - Rééducation maxillo-faciale - Rééducation de la déglutition - Rééducation vestibulaire (des troubles de l'équilibre) - Massage Bien-être - Posturologie - Garde Bronchiolite - Méthode Mc Kenzie - Balnéothérapie - Ostéopathie - Relaxation neuro-musculaire, sophrologie - Pratique de la gymnastique hygiénique, d'entretien ou préventive - Autre (préciser)
Q11	Type d'activité	Qualitative	Spécifique / Généraliste / Les deux
Q12	A cherché un remplaçant au cours des 2 dernières années	Qualitative	Oui / Non
Q13	A trouvé au moins 1 remplaçant au cours des deux dernières années	Qualitative	Oui / Non
Q14	A trouvé un remplaçant par quel(s) moyen(s)	Qualitative	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce dans les journaux professionnels - Site Internet - Réseau personnel (collègue, stagiaire)

			- Autre (préciser)
Q15	Propose un logement aux étudiants	Qualitative	Oui / Non / Sans objet
Q16	A reçu une formation spécifique à l'accueil de stagiaire	Qualitative	Oui / Non
Q17	A accueilli des stagiaires dans le cabinet principal au cours des années 2009 à 2014	Qualitative	Oui / Non
Q18	Nombre de stagiaire accueilli dans le cabinet principal en 2014	Quantitative	0 à 10
Q19	Intérêt pour accueillir des stagiaires	Qualitative	Oui / Non
Q20	Si oui pour quelles raisons	Qualitative avec ordre d'importance	<ul style="list-style-type: none"> - Pour enrichir la pratique par des échanges autour de nouvelles techniques - Pour permettre de recruter l'étudiant en tant que collaborateur ou remplaçant - Pour partager et transmettre le savoir - Pour dégager du temps de travail - Autre (préciser)
Q21	Si non pour quelles raisons	Qualitative	<ul style="list-style-type: none"> - Par manque de temps à accorder au stagiaire - Par manque de capacité d'accueil dans le cabinet - Par manque d'intérêt pour l'encadrement d'un stagiaire - Parce qu'il n'est pas prévu de dédommagement financier pour le maître de stage - Par crainte de la réaction de la patientèle - Par manque de formation à l'accueil d'un stagiaire - Parce qu'il pense que les formalités administratives sont contraignantes - Par manque d'information - Autre (préciser)
Q22	Une formation est nécessaire pour accueillir un stagiaire	Qualitative	Oui / Non / Sans opinion
Q23	Le maître de stage doit être rémunéré	Qualitative	Oui / Non / Sans opinion

Q24	Conditions matérielles suffisantes dans le cabinet pour accueillir un stagiaire	Qualitative	Oui / Non / Sans opinion
Q25	Connaissance sur les possibilités d'hébergement à proximité du cabinet	Qualitative	Oui / Non / Ne sait pas
Q26	Propositions pour favoriser l'accueil de stagiaire	Qualitative	Réponse ouverte

Qualité des données

Un tri à plat sera réalisé sur toutes les variables afin de préciser le taux de non réponse à chaque variable.

Représentativité des répondants par rapport à la population cible

La distribution par département, sexe et tranche d'âge de l'échantillon sera comparée aux données du Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) disponible à l'ORS (données au 31.12.2014)

Exploitation des données

Description de la population d'étude

Q1 à Q4

Pour l'ensemble de l'échantillon, la distribution des âges (3 tranches d'âge : moins de 34 ; 35 à 54 ; 55 et plus), sexe, département d'exercice et taille de la commune sera décrite.

Q6

L'année de début d'activité sera décrite selon les quartiles.

Q5 à Q8

La distribution selon les conditions d'exercice, les lieux d'exercice et le fait de disposer d'un secrétariat sera décrite.

Les conditions d'exercice seront étudiées en fonction :

- de l'âge (tranches d'âge) Q5 x Q1
- du sexe Q5 x Q2
- du département Q5 x Q3
- de la taille de la commune (les valeurs « Moins de 10 000 habitants » pourront être regroupées) Q5 x Q4
- du fait de disposer d'un secrétariat Q5 x Q8
- du fait de considérer exercer en zone déficitaire Q5 x Q9

Description de l'activité

Q10

Les champs d'activité pourront être regroupés en fonction de leurs distributions (regroupement à préciser avec l'URPS).

En fonction des réponses, le champ « Autre » pourra être recodé et regroupé.

Q9 et Q11

La distribution des valeurs attribuées au fait de considérer exercer en zone déficitaire et au type d'activité (spécifique, généraliste ou les deux) sera décrite.

Le fait de considérer exercer en zone déficitaire sera étudié en fonction :

- de l'âge (tranches d'âge) Q9 x Q1
- du département Q9 x Q3
- de la taille de la commune Q9 x Q4

Q12 à Q15

Une description de la distribution des valeurs attribuées aux questions Q12 à Q15 sera réalisée.

A la question 14, la variable « Autre » pourra être recodée en plusieurs valeurs.

Le fait d'avoir cherché un remplaçant sera étudié en fonction :

- de l'âge (tranches d'âge) Q12 x Q1
- du sexe Q12 x Q2
- de la taille de la commune (les valeurs « Moins de 10 000 habitants »
pourront être regroupées) Q12 x Q4
- des conditions d'exercice (seul ou en groupe) Q12 x Q5
- du fait de disposer d'un secrétariat Q12 x Q8
- du fait de considérer exercer en zone déficitaire Q12 x Q9
- du type d'activité (spécifique, généraliste ou les deux) Q12 x Q11

Le fait d'avoir trouvé un remplaçant sera étudié en fonction :

- de la taille de la commune (les valeurs « Moins de 10 000 habitants »
pourront être regroupées) Q13 x Q4
- des conditions d'exercice (seul ou en groupe) Q13 x Q5
- du fait de considérer exercer en zone déficitaire Q13 x Q9
- du type d'activité (spécifique, généraliste ou les deux) Q13 x Q11

Description des pratiques et attentes liées à l'accueil d'étudiants MK en stage

Q16 à 21

Les distributions des valeurs attribuées aux questions 16, 17, 19, 20, 21 seront décrites.

Les valeurs attribuées à Q18 seront regroupées en 0 ; 1 ; 2 ; 3 et plus ; et la distribution de ces 4 valeurs sera décrite.

Pour la Q20, la distribution par ordre d'importance sera décrite (exemple : x % des répondants considèrent que la raison la plus importante est « Pour enrichir... »)

Q17 et Q19

Les questions Q17 et Q19 sont les questions centrales de cette enquête.

Sous réserve d'effectifs suffisants, ces variables feront l'objet d'une régression logistique intégrant toutes les variables du questionnaire afin d'étudier les facteurs associés au fait d'avoir accueilli ou non des stagiaires et au fait d'être intéressé ou non pour en accueillir.

Q22 à Q25

Les distributions des valeurs attribuées aux questions 22, 23, 24 et 25 seront décrites.

Le fait que le cabinet offre des conditions matérielles pour accueillir un étudiant sera étudié en fonction :

- | | |
|--|----------------|
| - de l'âge (tranches d'âge) | Q22 à 25 x Q1 |
| - du sexe | Q22 à 25 x Q2 |
| - des conditions d'exercice (seul ou en groupe) | Q22 à 25 x Q5 |
| - du fait de considérer exercer en zone déficitaire | Q22 à 25 x Q9 |
| - du type d'activité (spécifique, généraliste ou les deux) | Q22 à 25 x Q11 |

Q26

Les réponses à cette question ouverte seront recodées et leur distribution sera décrite.

Analyse sur la zone géographique

L'ORS dispose du fichier des adresses des masseurs-kinésithérapeutes. Un numéro d'identifiant sur le questionnaire permet de rapprocher chaque questionnaire à la commune d'exercice du MK répondant. Cependant ce numéro d'identifiant n'est pas disponible sur la version en ligne du questionnaire.

Un tri à plat sur la commune d'exercice sera réalisé pour calculer le taux de répondants exerçant sur une zone très sous dotées et zones sous dotées (liste des communes arrêtée par l'ARS). Ce traitement sera possible uniquement sur les réponses papier, sous réserve d'effectifs suffisants.

Le fait d'exercer réellement en zone déficitaire sera croisé avec Q17 et Q19 (le fait d'avoir accueilli un stagiaire et le fait d'être intéressé pour accueillir un stagiaire).

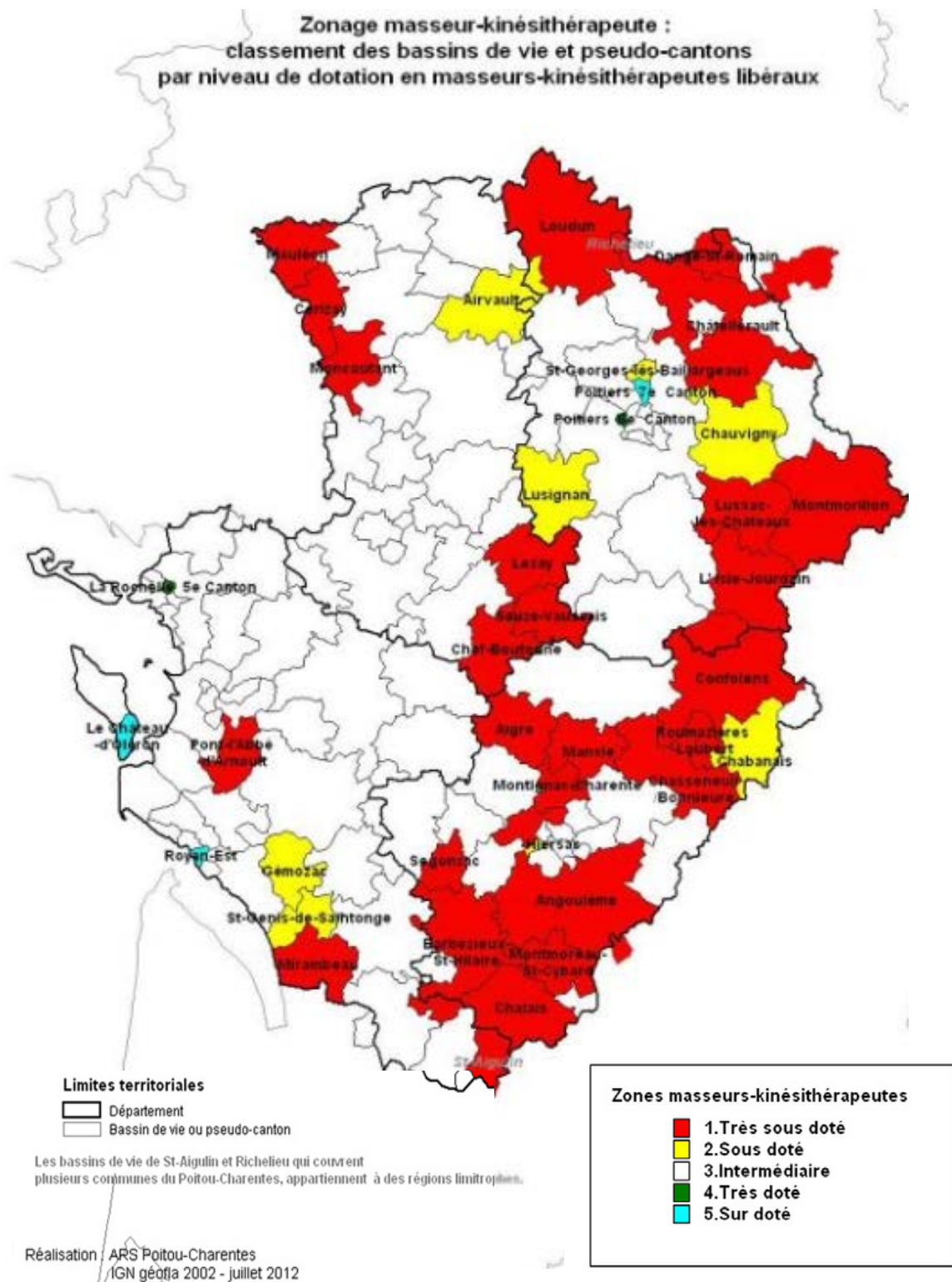
Annexe 3.

Autres champs d'activité

- BGM
- Biokinergie
- CAMPT
- Endermologie
- Energétique chinoise hors convention
- Ethiopathie
- ETP programme risque cardiovasculaire
- Fasciathérapie
- Fin de vie
- Formateur dans un réseau de santé
- IMC polyhandicap
- K-Taping
- Kiné analytique / Méthode sohier
- Laserthérapie
- LPG lipomassage
- Massage chinois
- Massage thérapeutique
- Médecine traditionnelle chinoise
- Méthode CGE pour les épaules
- Méthode moneyron
- Méthode poyet
- Méthodes myotherapie
- Niromathé
- Microkinésithérapie
- Orthopractie
- Organo phytothérapie
- Sérocytothérapie
- Pilates
- Rééducation geste de l'écriture
- Oligo-phyto-aroma thérapie
- Réflexologie / réflexologie plantaire
- Clinique du coureur
- Rééducation de la neuro motricité bébé et petite enfance
- Techniques ostéopathiques
- Thalassothérapie
- Thérapie manuelle / thérapie manuelle orthopédique
- Traitement par ondes de choc Viscérale

Annexe 4.

Carte des zones sous dotées et très sous dotées en masseurs
kinésithérapeutes libéraux



Freins et leviers à l'accueil de stagiaires masseurs-kinésithérapeutes dans les cabinets libéraux

Enquête auprès des masseurs-kinésithérapeutes libéraux en Poitou-Charentes

Introduction et objectif

Dans la région au 1^{er} janvier 2014, 1305 masseurs-kinésithérapeutes sont en activité en secteur libéral et mixte. Les inégalités territoriales sont fortes d'un département à l'autre mais également à l'intérieur des territoires de santé, la Charente étant particulièrement faiblement pourvue. L'installation des professionnels de santé peut être influencée par le lieu de réalisation des stages. L'URPS a donc souhaité mieux connaître les pratiques et attentes des masseurs-kinésithérapeutes concernant l'accueil de stagiaires, dans le but d'élaborer un projet visant à proposer davantage de stages en milieu rural en cabinet libéral aux étudiants.

Matériel et méthodes

L'étude s'est appuyée sur une enquête par auto questionnaire auprès de tous les masseurs-kinésithérapeutes de la région installés en cabinet libéral et répertoriés à l'URPS (soit 1316 professionnels après exclusion des adresses erronées). Les traitements ont été réalisés avec les logiciels Epilinfo et SAS. Le test statistique utilisé pour évaluer la significativité de la relation entre deux variables est le Chi² (seuil de significativité de 5 %).

Résultats

40 % des masseurs-kinésithérapeutes ont répondu au questionnaire. Les répondants sont représentatifs de la population cible pour le sexe et le département d'exercice mais les jeunes ont moins souvent répondu. Un peu plus du tiers ont accueilli des stagiaires au cours des 5 dernières années. Et près des deux tiers sont intéressés pour accueillir des stagiaires. La pratique d'accueil, comme l'intérêt pour l'accueil de stagiaires, varient en fonction de l'âge (plus les masseurs-kinésithérapeutes sont jeunes, plus ils ont accueilli des stagiaires et plus ils sont intéressés) et des conditions d'exercice (exercer en groupe et disposer d'un secrétariat favorisent accueil et intérêt). Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'exercer en groupe est la variable qui a le plus de poids dans le fait d'accueillir des stagiaires et dans le fait d'être intéressés par l'accueil d'un stagiaire. En revanche il n'a pas été mis en évidence de lien significatif entre la pratique d'accueil et le département ni la taille de la commune.

Discussion et conclusion

Cette étude montre que des possibilités d'accueil de stagiaires masseurs-kinésithérapeutes dans les cabinets libéraux existent dans les 4 départements, autant dans les petites communes que dans les plus grandes agglomérations. Des actions visant à faciliter la recherche de stage en milieu rural en prenant en compte les difficultés de logement et de mobilité sont nécessaires. De plus, le développement de l'exercice regroupé dans les zones sous dotées ou très sous dotées paraît être une piste de travail à privilégier, tout comme le renforcement des capacités d'encadrement des professionnels et le lien entre l'URPS PC MK et l'Institut de formation en masso-kinésithérapie.

Mots-clés

Masseur kinésithérapeute, Stage, Etudiant, Tutorat, Profession libérale, Accueil, Pratique professionnelle, Enquête exhaustive, Poitou-Charentes.

Pour nous citer

BOUNAUD V., TEXIER N., GIRAUD J. **Freins et leviers à l'accueil de stagiaires masseurs kinésithérapeutes dans les cabinets libéraux. Enquête auprès des masseurs kinésithérapeutes libéraux en Poitou-Charentes.** ORS Poitou-Charentes. Octobre 2015. Rapport n° 171. 26 p.

